

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE

2020-2026



Stratégie territoriale



Sommaire

I.	Introduction	3
II.	Résumé de l'état des lieux Energie-Climat actuel	4
III.	Stratégie 2050	8
III.1.	Définition des objectifs	8
III.1.1.	Objectifs globaux européens et français	8
III.1.2.	Cadre régional	9
III.1.3.	Objectifs 2030-2050 de la CAGD	10
III.2.	Projection 2014-2050 des objectifs Climat-Energie	14
III.3.	Orientations stratégiques Climat-Air-Energie de la CAGD	19
IV.	Objectifs du PCAET	21

I. Introduction

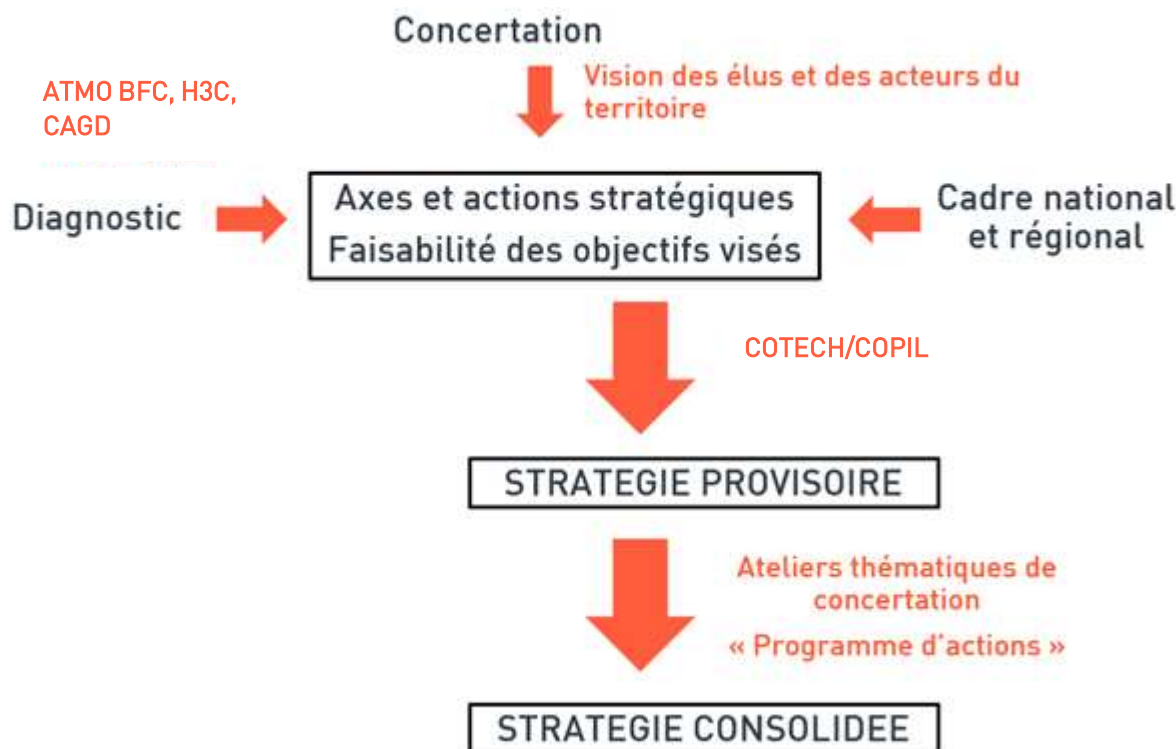
L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une **vision partagée** de ce que sera le territoire dans les prochaines décennies. Cette phase de stratégie est donc **un exercice de projection** tenant compte des enjeux du territoire (à partir du diagnostic Energie-Climat du PCAET et de la vision des acteurs locaux) tant climatiques, énergétiques qu'économiques (*cf. schéma ci-dessous*).

Elle a pour finalité de **fixer des objectifs ambitieux mais réalistes et adaptés**, à atteindre d'ici la fin du PCAET mais aussi aux échéances 2030 et 2050 pour le situer sur une trajectoire cohérente vis-à-vis des ambitions long terme du territoire et de la France*. Il s'agit également de **présenter les leviers choisis** pour y parvenir.

- *Il est important de noter que les objectifs du territoire doivent être **en concordance avec les documents structurants sub-territoriaux** comme la SNBC¹ et la PPE² au niveau national, décrits ci-après dans le présent document, mais encore avec le futur SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté.
- Leur déclinaison opérationnelle doit quant à elle être cohérente avec l'ensemble des politiques actuelles et à venir du territoire et ses communes (PLUi, PLH, ...).

Enfin, l'impact environnemental des orientations stratégiques retenues est analysé dans l'évaluation environnementale stratégique (document fourni à part du PCAET). Il faudra tenir compte des mesures d'évitement d'impact quand cela est possible, et sinon opter pour des mesures compensatoires lors de la mise en œuvre du plan d'actions.

■ Schéma d'élaboration de la stratégie :



¹ Stratégie Nationale Bas Carbone, issue de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, en révision courant 2019

² Programmation pluriannuelle de l'Energie, révisée fin 2018

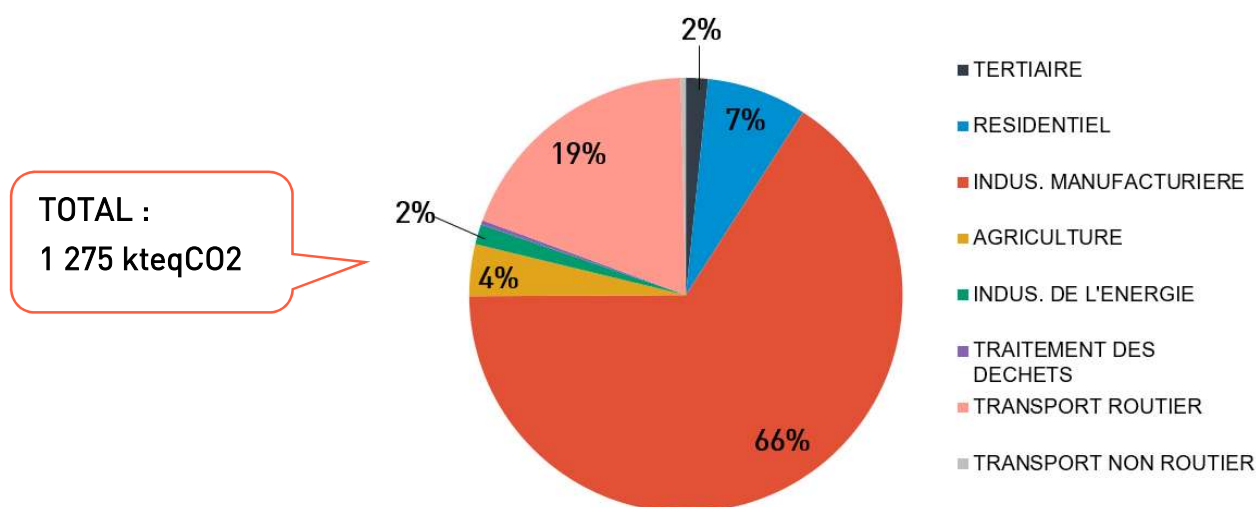
II. Résumé de l'état des lieux Energie-Climat actuel

En 2014³, le territoire a émis directement **1 275 kteqCO₂** de gaz à effet serre⁴ (GES) et **6090 tonnes** de polluants atmosphériques. Il a par ailleurs consommé **4 770 GWh** d'énergie finale et produit **179 GWh** d'énergies renouvelables (ENR).

Le potentiel de développement local des énergies renouvelables (ENR) a quant à lui été estimé à **901 GWh/an**, ce qui est conséquent mais insuffisant pour couvrir les besoins actuels en énergie.

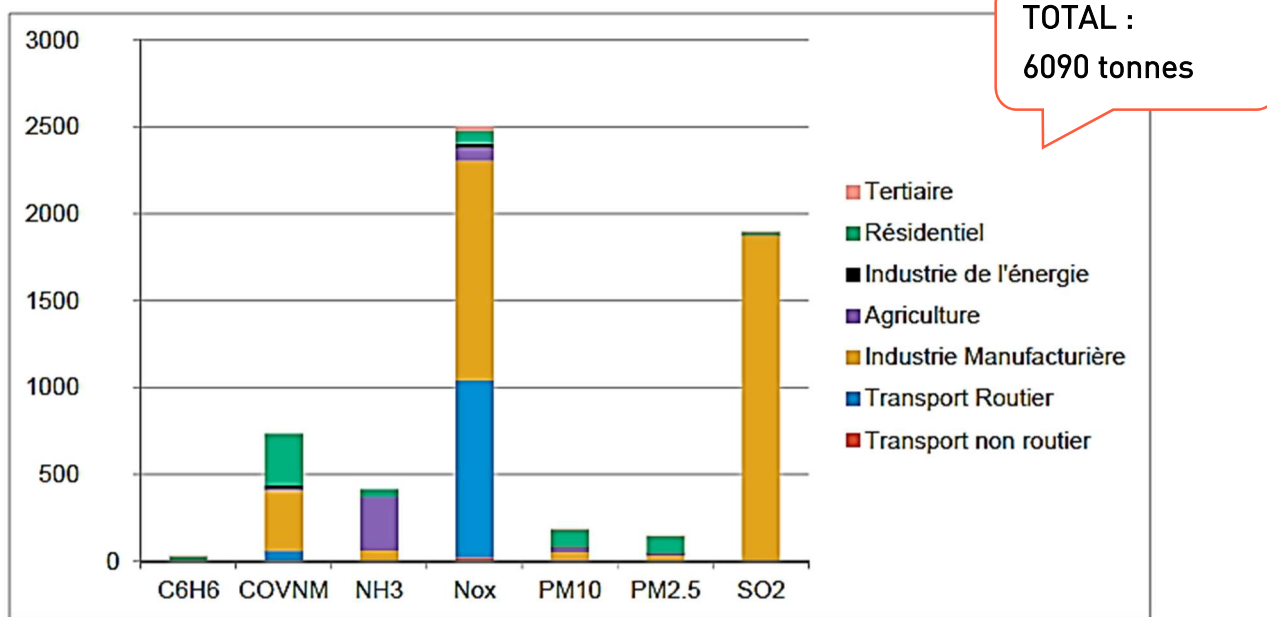
→ **Illustrations** (se reporter au diagnostic entier du PCAET pour plus d'informations) :

■ Emissions directes de GES en 2014



Par ailleurs, la séquestration carbone du territoire est estimée à **2 404 ktC** en 2012.

■ Emissions directes de polluants atmosphériques en 2014



Emissions par polluant, en 2014 (Source : Atmo BFC)

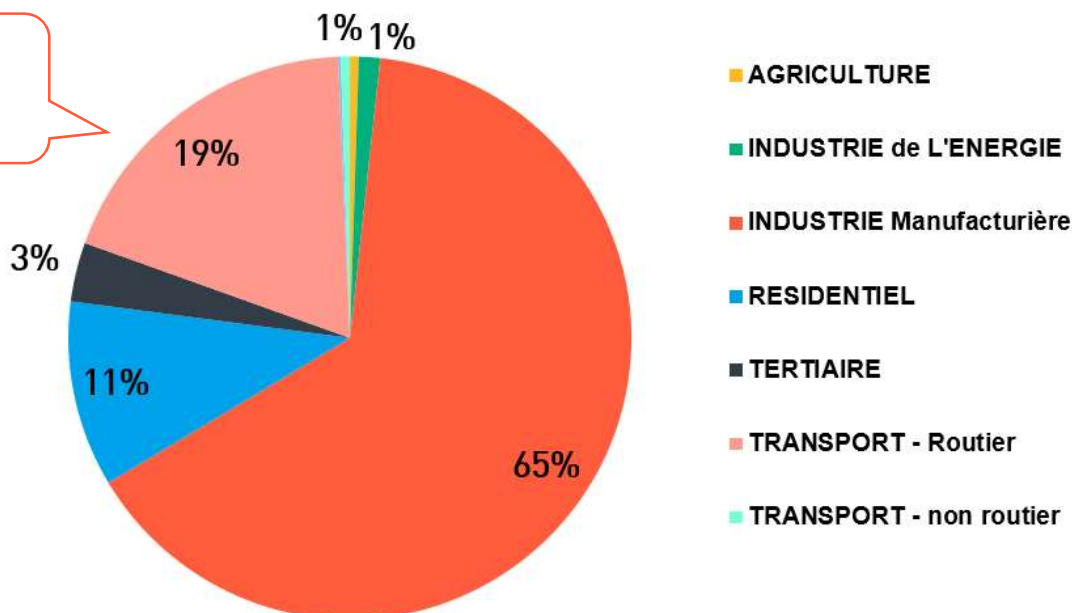
³ Dernière année de disponibilité homogène des données territoire

⁴ Hors UTCAF (Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des terres et Foresterie)

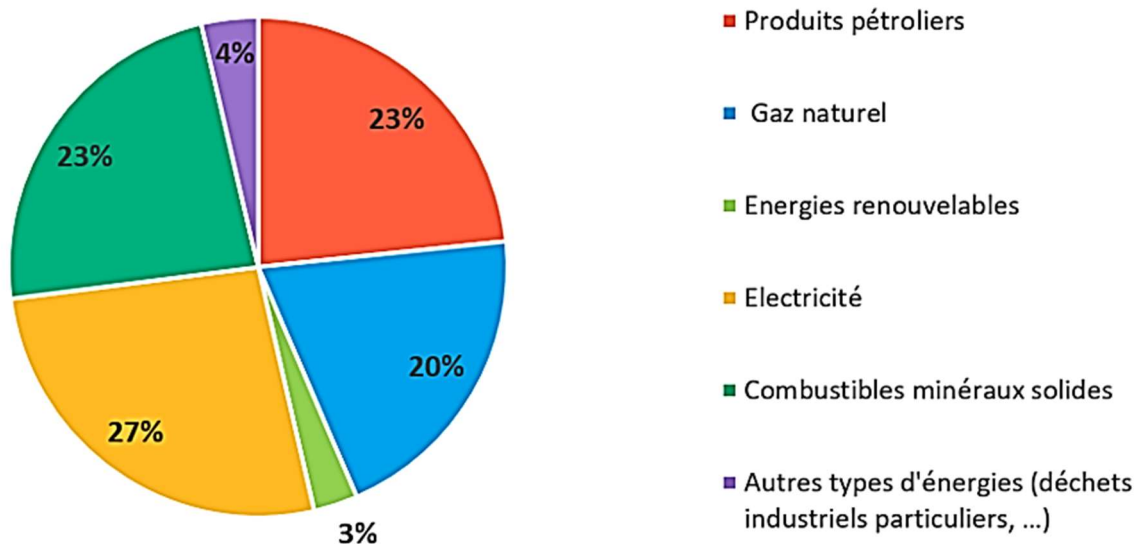
■ Consommations d'énergie finale en 2014

➤ Total par secteur :

TOTAL :
4 774 GWh/an

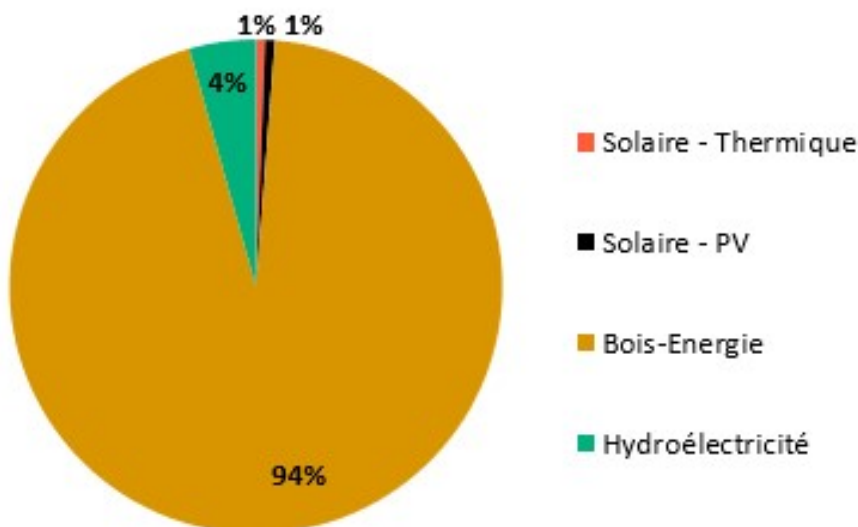


➤ Total par énergie :



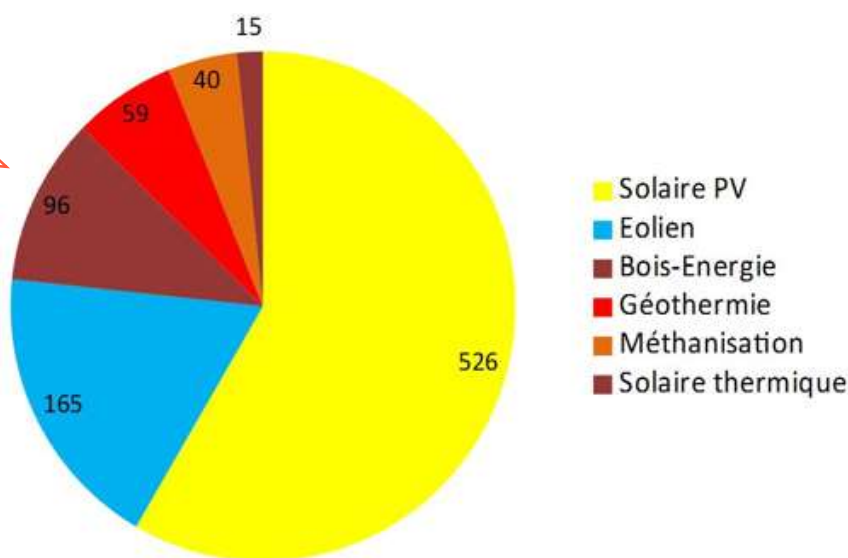
■ Estimation de la production d'énergie renouvelable consommée sur le territoire :

TOTAL :
179 GWh en 2017



■ Estimation du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire

Potentiel supplémentaire
estimé :
907 GWh/an



Potentiel de production par filière (en GWh)

D'après cette première estimation du potentiel existant en ENR⁵, le territoire peut couvrir seulement 23% de ses besoins actuels en énergie par des énergies renouvelables produites localement (179 GWh + 907 GWh contre 4 774 GWh de consommations).

→ Une forte réduction des consommations associée à un développement massif des ENR est donc nécessaire pour viser l'équilibre entre besoins et production locale d'énergie (et devenir ainsi énergiquement indépendant).

⁵ Réalisée dans le cadre du diagnostic du PCAET 2020-2026

■ Synthèse des vulnérabilités du territoire face au changement climatique

	Vulnérabilité actuelle	Vulnérabilité future
Risques naturels et industriels		
Risques d'inondations		
Mouvements de terrain et retrait-gonflement des argiles		
Séismes		
Risques industriels		
Transports de matières dangereuses		
Ressources naturelles		
Ressources en eau		
Forêt		
Biodiversité et autres milieux		
Activités du territoire		
Approvisionnement en énergie		
Production d'énergie		
Mobilité et transport		
Agriculture		
Tertiaire		
Industrie		
Habitat		
Santé		
Santé		

	Vulnérabilité faible
	Vulnérabilité moyenne
	Vulnérabilité forte
	Vulnérabilité très forte

III. Stratégie 2050

III.1. Définition des objectifs

Le Plan Climat Air Energie du Territoire de l'agglomération du Grand Dole doit s'inscrire dans la continuité **des grands objectifs nationaux** (loi TECV via la SNBC et PPE, PREPA, ...) ⁶ et **locaux** (SRADDET de la région BFC, PCET Pays Dolois, PLUi, etc.), tout en tenant compte des **enjeux et possibilités spécifiques au territoire**.

Voici donc ci-après le détail de ces éléments à prendre en compte dans la stratégie Climat-Energie du territoire.

III.1.1. Objectifs globaux européens et français



L'Union européenne s'est engagée à réduire :

- De 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020
- De 40% d'ici 2030 par rapport à 1990, à travers l'adoption du Paquet Climat Energie.



La France s'est parallèlement engagée à :

■ A échéance 2030 :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Réduire de 20% les consommations d'énergie finale
- Porter la part d'énergie renouvelable (ENR) à 32% des consommations du territoire
- Réduire fortement les émissions de polluants atmosphériques (document-cadre PREPA) :

POLLUANT	À partir de 2020	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 57 %

■ A échéance 2050 :

- Diviser par 4 ses émissions de GES (facteur 4)
→ **Objectif bientôt remplacé par l'objectif de « neutralité carbone 2050 »**, avec l'adoption de la mise à jour de la SNBC courant 2019 (validation en cours à l'heure de la rédaction de ce volet).

⁶ Loi TECV = Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015

Elle se décline notamment en deux documents de planification nationale :

- Sur le volet « ENERGIE » par la PPE = Planification Pluriannuelle de l'Energie, révisée fin 2018
- Sur le volet « CARBONE » par la SNBC = Stratégie Nationale Bas Carbone, révisée courant 2019

III.1.2. Cadre régional

Le SRCAE de la Franche-Comté définissait jusqu'en 2017 les objectifs et orientations stratégiques de l'ancienne région (et donc l'ensemble de ses territoires, dont la CAGD fait partie) dans les domaines de la maîtrise de la demande énergétique, du développement des énergies renouvelables, de la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre et de l'adaptation au changement climatique.

Plus particulièrement, les orientations structurantes pour l'ensemble des territoires de l'ex-région étaient :

- Développer une politique volontariste permettant d'atteindre en 2020 une réduction de 20% de la demande en énergie primaire et de 20% également des émissions de gaz à effet de serre,
⇒ *Notamment : aménager territoire et transports (urbanisme, mobilité, transports de marchandises)*
- Développer les énergies renouvelables pour porter à 32% leur part dans le mix des consommations régionales,
- Prendre en compte, préserver et améliorer la qualité de l'air,
- Adapter le territoire aux changements climatiques
- Encourager les comportements éco-responsables auprès de la population,
- Encourager l'innovation et renforcer l'ingénierie financière.

→ Ce document a ainsi été consulté pour aider à la co-construction du plan d'actions du PCAET de la CAGD.

Néanmoins, le SRCAE est aujourd'hui caduc et sera remplacé par le **SRADDET**⁷ de la nouvelle région Bourgogne Franche Comté, projet de territoire appelé « **ICI 2050**⁸ » dont la finalisation est prévue en Juin 2019 et l'approbation par arrêté du Préfet de Région estimée à l'été 2020.



Ce dernier comprend 3 axes stratégiques principaux : « **ACCOMPAGNER les transitions** », « **ORGANISER la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région** » et « **CONSTRUIRE des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur** », où chacun est subdivisé en de multiples thématiques⁹.

Le projet comporte ainsi au total 35 axes de développement, dont les 16 premiers sont :

1. Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique
2. Développer une stratégie économe des ressources
3. Préserver la qualité de l'eau et la gérer de manière économe
4. Mobiliser les citoyens
5. Généraliser les démarches territoriales stratégiques d'habitat et de gestion économe de l'espace
6. Généraliser les approches territoriales de la transition énergétique
7. Concilier biodiversité et aménagement dans les documents d'urbanisme infrarégionaux
8. Prendre en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air à tous les niveaux de décision
9. Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale
10. Aller vers une sobriété énergétique dans les mobilités
11. Accélérer le déploiement des énergies renouvelables en valorisant les ressources locales
12. Déployer la filière hydrogène comme solution de mise en œuvre de la transition énergétique
13. Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs et corridors)
14. Mobiliser l'ensemble des acteurs pour tendre vers une région zéro déchet
15. Réduire, recycler, valoriser au mieux les déchets
16. Organiser le traitement des déchets en intégrant les objectifs de réduction et de valorisation, et le stockage

→ On peut ainsi voir une forte densité de thématiques impactant directement les politiques Climat-Energie des territoires de la région. Les directives et objectifs finaux du SRADDET, une fois adoptés, devront être pris en compte dans les PCAET. Pour la CAGD, il s'agira ainsi de les intégrer aux objectifs territoriaux au moment du bilan des 3 ans en 2022.

⁷ Schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires

⁸ Voir les liens pour plus d'information :

- <https://www.bourgogne-franche-comte.eu/ici-2050.1174.11258>

- <https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/enjeux-strategiques-identifies-collectivement/sraddet/>

⁹ <https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/wp-content/uploads/2018/11/logigramme-BAT.pdf>

III.1.3. Objectifs 2030-2050 de la CAGD

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire dans les prochaines décennies, et de définir le niveau des actions à mettre en œuvre sur la période opérationnelle de ce premier Plan Climat, soit 2019-2025.

En déclinant les objectifs nationaux à l'échelle du territoire, on obtient la répartition par secteur suivante :

■ CONSOMMATIONS D'ENERGIE & EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Loi TECV – Echelle nationale
A échéance 2030 : ▪ Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) ▪ Réduire de 20% les consommations d'énergie finale A échéance 2050 : Diviser par 4 les émissions de GES (<i>à terme : viser la neutralité carbone¹⁰</i>) Diviser par 2 la consommation énergétique



Objectifs Climat-Energie déclinés pour la CAGD

	Etat des lieux 2014 (Dernières données disponibles)	Objectifs 2030	Objectifs 2050	Efforts à fournir par rapport à l'état des lieux 2014	
				2030	2050
GES	1 275 kteqCO ₂	765 kteqCO ₂	• Facteur 4 : 319 kteqCO₂ • Neutralité carbone : 128 kteqCO₂	-510 kteqCO ₂	• Facteur 4 : -956 kteqCO₂¹⁰ • Neutralité carbone : -1147 kteqCO₂
Consommations d'énergie	4 770 GWh	3 775 GWh/an	2 378 GWh/an	-1000 GWh/an	-2 400 GWh/an

¹⁰ Objectif du facteur 4 à remplacer par celui de neutralité carbone (plus ambitieux) une fois la nouvelle version de la SNBC validée (a priori courant 2019, donc mise à jour pour la CAGD lors du bilan des 3 ans du PCAET).

■ ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Loi TECV – Echelle nationale

A échéance 2030 :

- Porter la part d'énergie renouvelable (ENR) à 32% des consommations du territoire

A échéance 2050 :

Pas d'objectif fixé pour cette date.

SRADDET ?

De plus en plus de territoire, dont certaines régions, visent l'équilibre Consommations d'énergie/Production d'ENR autrement appelé « TEPOS ».

→ Il s'agira de prendre connaissance de l'objectif final adopté dans le SRADDET de la région BFC sur la thématique ENR.

→ **Au niveau des Energies Renouvelables (ENR)**, la situation du territoire est particulière car il consomme tellement d'énergie, par l'existence d'importantes industries consommatrices, que son potentiel maximal de production locale¹¹ ne peut pas couvrir ses besoins dans la situation actuelle, ni même dans la situation visée en 2050 (= ou elles seraient divisées par deux).

L'objectif ENR 2030 demandé par la loi TECV, qui vise à couvrir par des ENR 32% de ses besoins en énergie, est du coup très ambitieux sur la CAGD et n'est pas atteignable avec les estimations réalisées.

Cela signifie plusieurs choses :

- Le territoire doit se fixer son propre objectif : ambitieux mais atteignable pour lui
- Un travail significatif devra être effectué sur la réduction des consommations d'énergie pour maximiser le taux de couverture par des ENR
- Il faudra nécessairement intégrer les industriels dans les réflexions stratégiques (cf. action E1 « SDTE » du plan d'actions)
- Le potentiel de développement des ENR du territoire peut avoir été sous-estimé, notamment sur le secteur privé et tertiaire (industrie, grandes surfaces, hôpitaux, etc.). Il s'agira donc d'enrichir celui-ci afin de voir jusqu'où le territoire peut couvrir ses besoins énergétiques.

Le potentiel de développement ENR est estimé à **900 GWh/an** sur la CAGD : il s'agit d'un potentiel déjà très élevé, qui représente cinq fois la production ENR actuelle du territoire. Atteindre ce niveau de production est en soi un objectif très ambitieux qui est alors considéré comme la cible à atteindre à terme en 2050, dans le cadre de cette stratégie du PCAET.

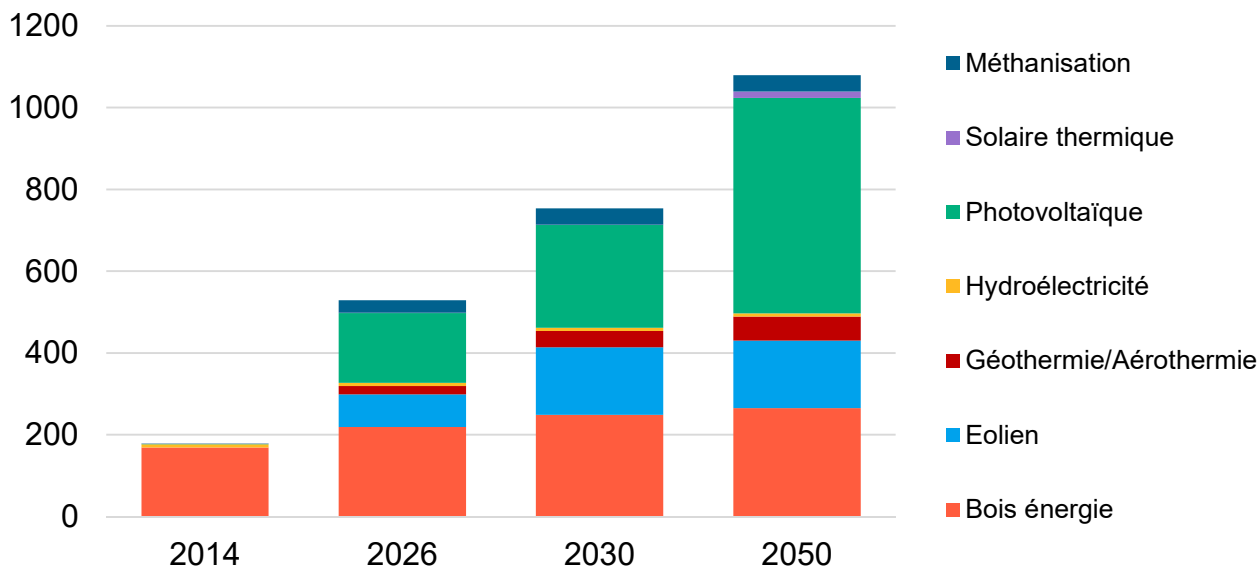
¹¹ Potentiel minimum estimé dans le cadre du diagnostic de PCAET. Certains gisements sont potentiellement plus élevés.

Comme palier intermédiaire, la CAGD se fixe l'objectif d'atteindre une production supplémentaire de **+575 GWh/an en 2030**, soit les 2/3 du gisement estimé.

	Etat des lieux 2014 <i>(Dernières données disponibles)</i>	Objectifs 2030	Objectifs 2050	Efforts à fournir par rapport à l'état des lieux 2014	
				2030	2050
Energies renouvelables produites	179 GWh annuels	Production annuelle de 755 GWh	Production annuelle de 1080 GWh	+ 575 GWh annuels	+ 900 GWh annuels
Rappel de la consommation d'énergie visée	4 770 GWh	3 775 GWh/an	2 378 GWh/an	-1000 GWh/an	-2 400 GWh/an
Taux de couverture par les ENR*	4%	20%	45%		

**si atteinte de l'objectif de réduction des consommations*

L'objectif par type d'énergie renouvelable est réparti comme suit :



■ QUALITE DE L'AIR

Document cadre PREPA – Echelle nationale

POLLUANT	À partir de 2020	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 57 %



Objectifs de qualité d'air déclinés pour la CAGD

Polluants atmosphériques	Etat des lieux 2014 (Dernières données disponibles)	Objectifs 2020	Objectifs 2030	Efforts à fournir par rapport à l'état des lieux 2014	
				2020	2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	1901 tonnes	855 tonnes	437 tonnes	- 1 046 tonnes	- 1 464 tonnes
Oxydes d'azote (NOx)	2 500 tonnes	1 250 tonnes	775 tonnes	- 1 250 tonnes	- 1 725 tonnes
Composés organiques volatils (COVNM)	735 tonnes	419 tonnes	353 tonnes	- 316 tonnes	- 382 tonnes
Ammoniac (NH ₃)	426 tonnes	409 tonnes	371 tonnes	- 17 tonnes	- 55 tonnes
Particules fines (PM)	497 tonnes	363 tonnes	214 tonnes	- 134 tonnes	- 283 tonnes

Remarque : L'impact des actions améliorant la qualité de l'air n'est à ce stade pas chiffré dans le plan d'actions 2020-2026. Les potentiels d'atténuation des actions choisies pour le PCAET sont en effet complexes à chiffrer vis-à-vis des polluants atmosphériques. Cependant, la CAGD bénéficiant d'un accompagnement partenarial via ATMO BFC, ce sujet sera approfondi pour certaines actions lors de leur mise en application ce qui permettra un bilan à mi-parcours et lors de la mise à jour dans 6 ans.

III.2. Projection 2014-2050 des objectifs Climat-Energie

Ces objectifs globaux à 2030 et 2050 sont à décliner par secteur d'activité (*résidentiel, industrie, agriculture, etc.*) afin de tenir compte des enjeux et possibilités de chacun et de pouvoir ensuite mieux cibler les actions et niveaux d'ambition à mettre en œuvre. **En effet, la marge de réduction potentielle des consommations d'énergie ou des émissions de polluants n'est pas la même pour chaque secteur. L'idée est donc de viser un scénario cohérent avec les potentiels existants, et suffisamment détaillé pour venir servir de base au plan d'actions qui découle de cette phase STRATEGIE.**

- La PPE et la SCNB, pour leur mise à jour réciproque en 2018 et 2019, s'appuient ainsi sur un scénario d'atténuation de référence mutualisé, le « **scénario AMS** »¹², dont les hypothèses ont été affinées par secteur et tiennent compte du contexte social, politique et technologique associé.

Afin de rester cohérent avec les démarches et politiques nationales, il a été décidé pour ce premier PCAET de la CAGD d'utiliser ce scénario AMS comme référence pour définir la trajectoire 2050 du territoire. La déclinaison d'objectifs de réduction à 2050 qu'il propose par secteur a ainsi été reprise comme suit :

SECTEUR	Objectifs de réduction d'ici 2050 (par rapport à 2014)	
	Consommations d'énergie finale	GES directs
Agriculture	-48%	-50%
Résidentiel	-40%	-95%
Tertiaire	-40%	-95%
Transport	-60%	-97%
Traitement des déchets	-	-89%
Industrie manufacturière	-50%	-89%
Industrie de l'énergie	-	-97%
GLOBAL	-50%	-90%

Il s'agit ici d'une trajectoire indicative, avec laquelle il faudra chercher à s'aligner. Lors du bilan des 3 ans, mais surtout de la prochaine mise à jour du PCAET de la CAGD, cette trajectoire sera à ajuster avec :

- Les éléments stratégiques du SRADDET,
- L'évolution réelle des données de consommations et émissions sur la période 2014-2025, qui pourra être comparée avec l'estimation linéaire ici faite pour rectifier la projection sur la période 2026-2050.

¹² Rapport-projet de la SNBC de décembre 2018, page 18 :

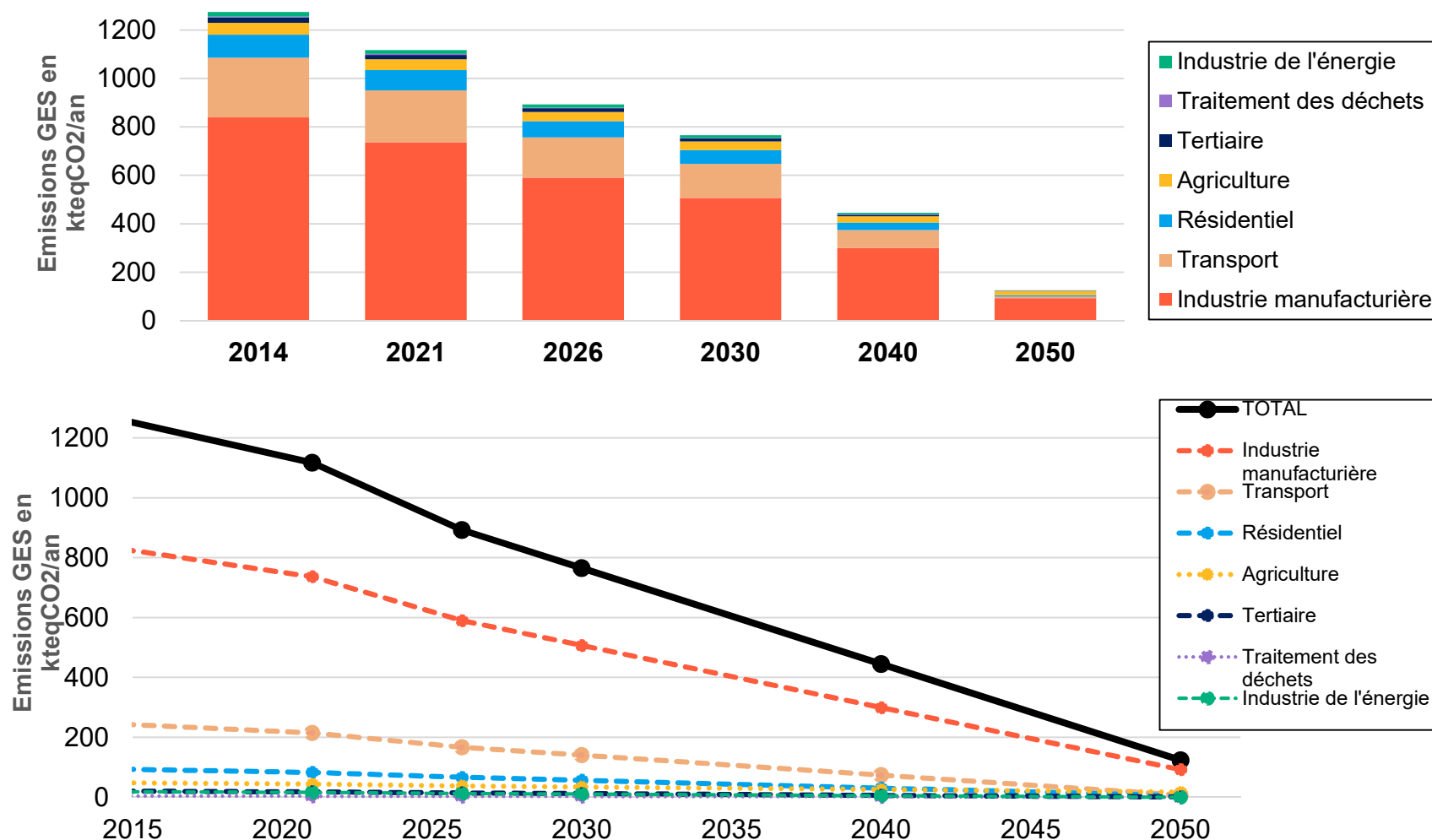
« Elaboré au cours d'un exercice de modélisation commun à la PPE, ce scénario nommé « Avec Mesures Supplémentaires » met en évidence les mesures de politiques publiques [...] qui permettraient à la France de respecter le mieux possible ses objectifs climatiques et énergétiques à court, moyen et long terme. Il dessine une trajectoire possible de réduction de GES [...]. D'autres trajectoires seraient également possibles [...]. Cette trajectoire possède la particularité d'avoir été élaborée dans un processus itératif avec les parties prenantes de la PPE et de la SNBC. Le scénario AMS n'est pas prescriptif mais indicatif [...] et sert de référence. Il se veut à la fois ambitieux dans ses objectifs et raisonnable dans la façon de les atteindre. »

- Se reporter au rapport entier pour avoir les informations détaillées sur chaque secteur (hypothèses et justification des choix)

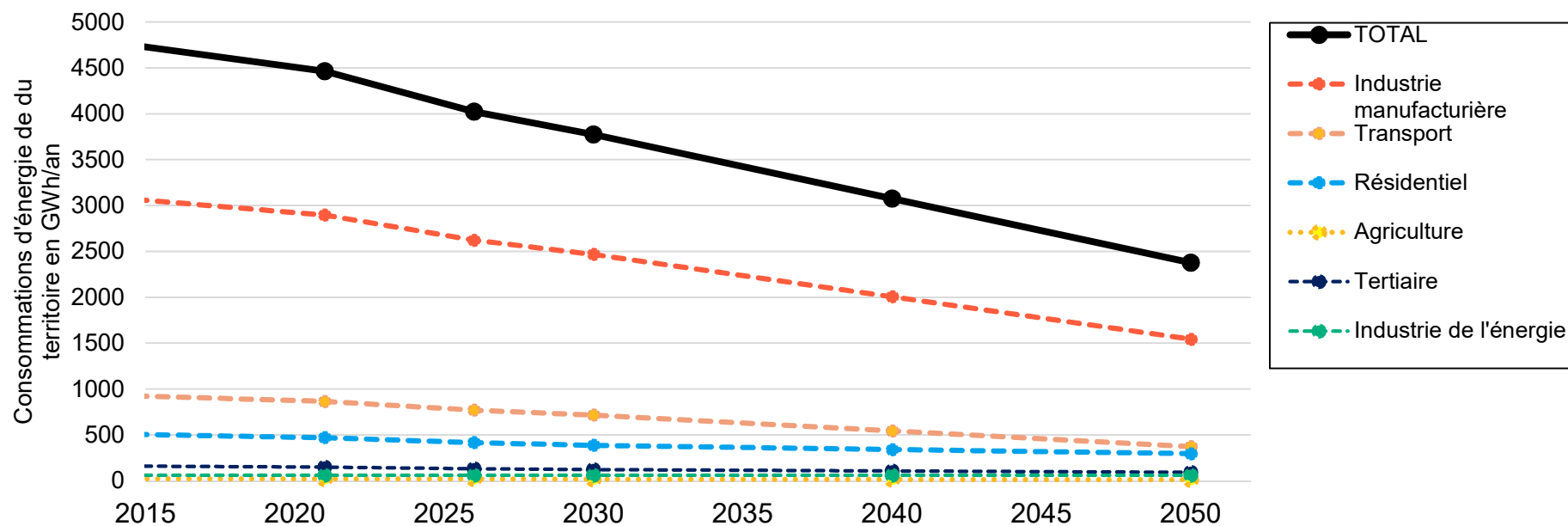
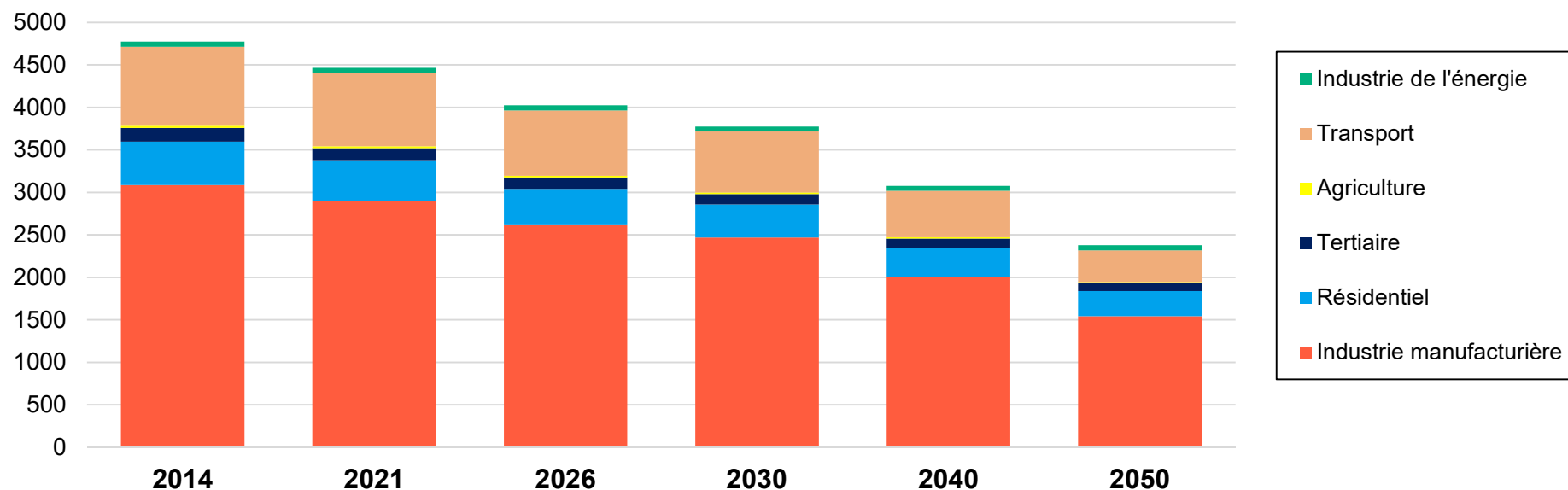
Voici ci-après un aperçu des trajectoires visées par la CAGD, par thématique et par secteur, avec identification des dates intermédiaires 2026, 2030 et 2050.

→ Il s'agit des objectifs théoriques que doit viser la CAGD. On voit sur les graphiques une certaine accélération sur la période 2020-2025, c'est-à-dire celle du PCAET. Cela témoigne de l'impulsion que doit donner ce premier Plan Climat à l'échelle du territoire, afin de le faire entrer dans sa transition énergétique.

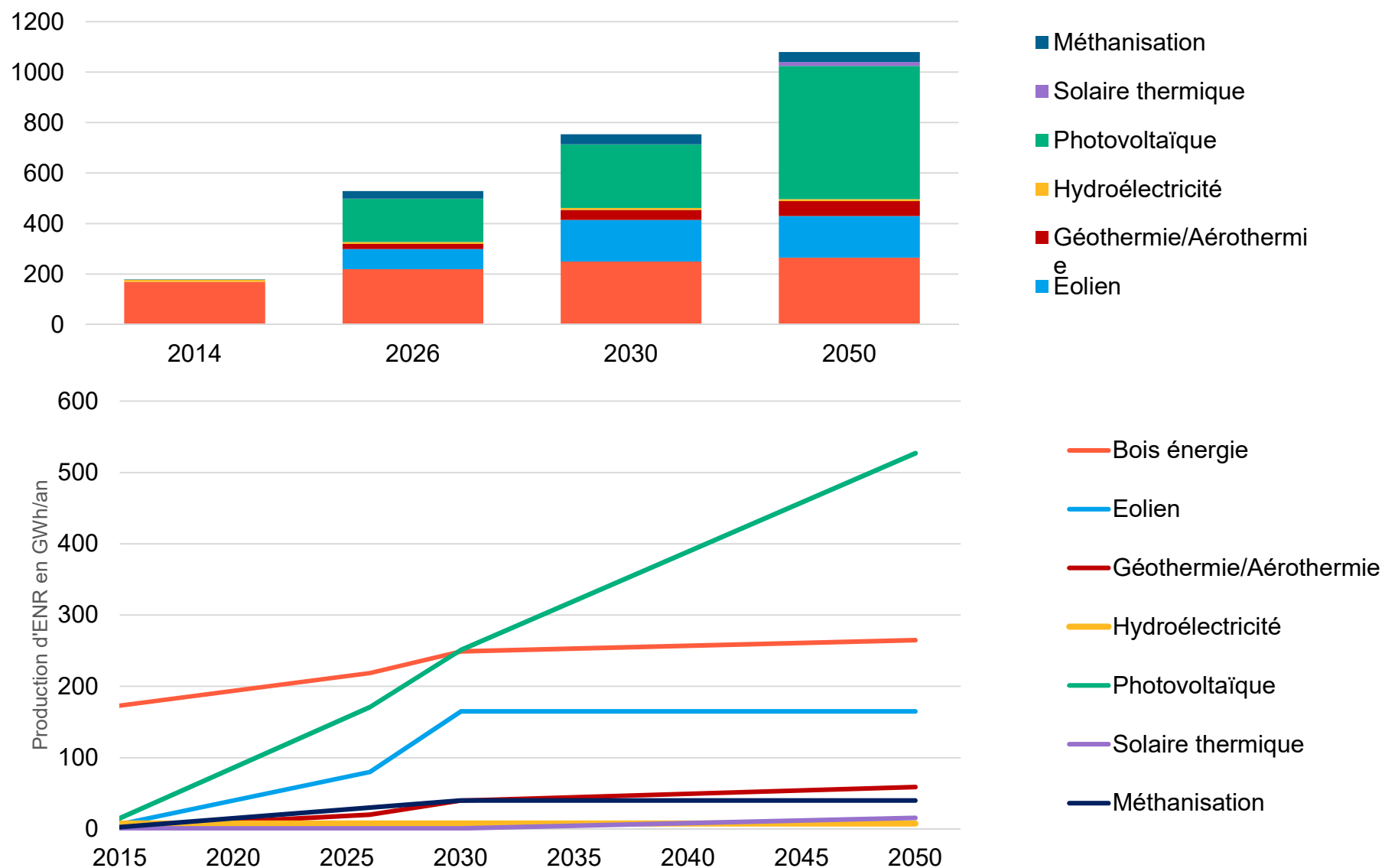
■ Projection à 2050 des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CAGD :



■ Projection à 2050 des objectifs de réduction des consommations d'énergie finale sur le territoire de la CAGD :



■ Projection à 2050 des objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CAGD :



■ Récapitulatif – GES en ktqCO₂/an

	2014	2021	2026	2030	2040	2050
Agriculture	49	44	41	38	31	25
Résidentiel	95	78	65	55	30	5
Tertiaire	21	17	14	12	7	1
Transport	247	201	167	141	74	7
Traitement des déchets	4	4	3	3	2	0
Industrie manufacturière	839	694	590	507	300	92
Industrie de l'énergie	19	15	13	11	6	0
TOTAL	1274	1052	893	766	449	131

■ Récapitulatif – Consommations en GWh/an

	2014	2021	2026	2030	2040	2050
Agriculture	24	22	20	19	16	12
Résidentiel	510	482	447	419	363	306
Tertiaire	162	153	142	133	115	97
Transport	932	866	784	718	545	373
Industrie manufacturière	3087	2897	2660	2470	2007	1544
Industrie de l'énergie	59	59	59	59	59	59
TOTAL	4774	4480	4112	3818	3104	2391

■ Récapitulatif – Production ENR en GWh/an

	2014	2026	2030	2050
Bois énergie	169	219	249	265
Eolien	0	80	165	165
Géothermie/Aérothermie	0	20	40	59
Hydroélectricité	8	8	8	8
Photovoltaïque	1	171	251	527
Solaire thermique	1	1	1	16
Méthanisation	0	30	40	40
TOTAL	179	529	754	1080

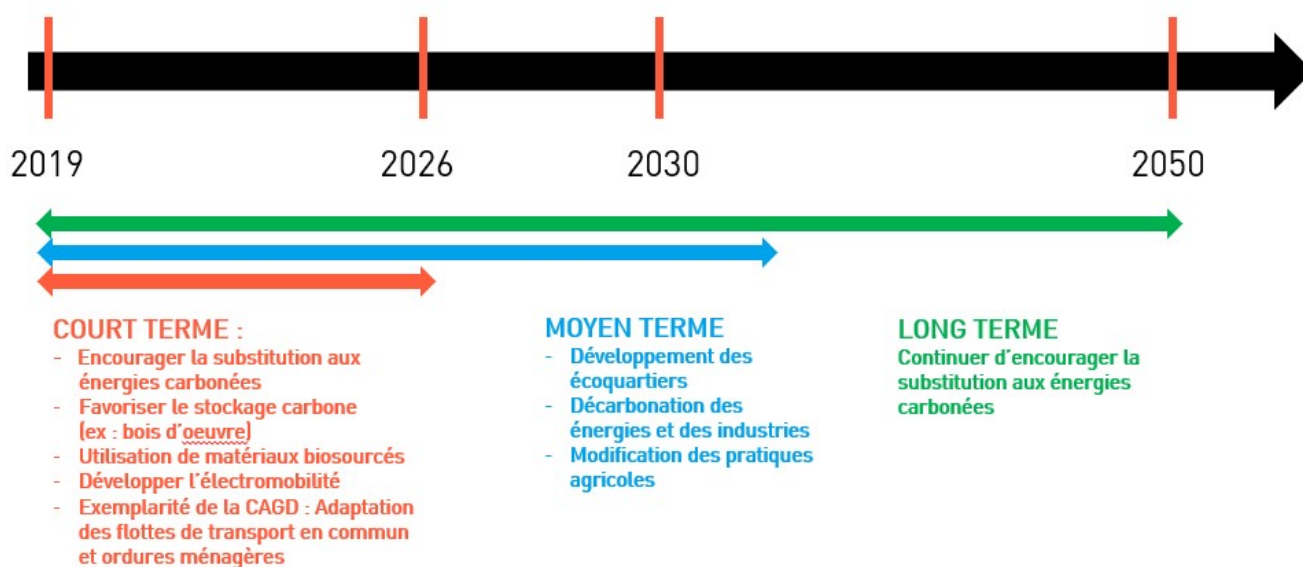
III.3. Orientations stratégiques Climat-Air-Energie de la CAGD

Le diagnostic territorial et les échanges avec ses différentes parties prenantes ont permis d'apporter une vision claire et réaliste du territoire, et d'en identifier les principaux enjeux et leviers d'actions.

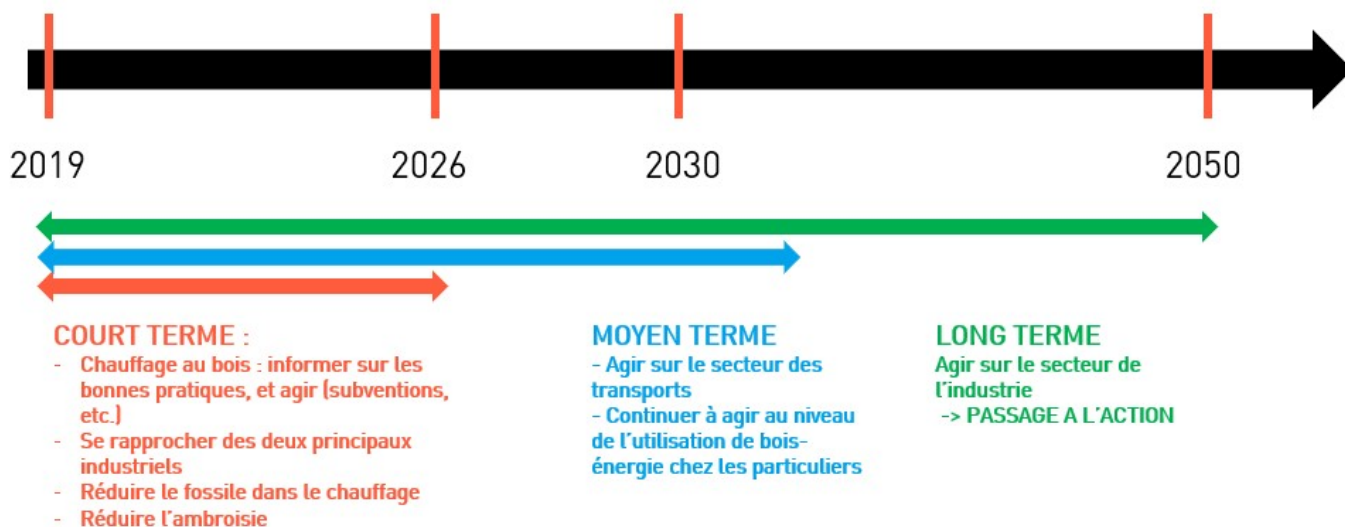
Pour parvenir aux objectifs présentés ci-avant, les actions potentielles identifiées sont nombreuses. Les leviers d'actions ont alors été étudiés selon leur pertinence de mise en œuvre sur le territoire mais aussi leur temporalité (« court », « moyen » et/ou « long » termes), avant d'être choisis comme axe stratégique.

Voici le résumé des réflexions sur les leviers d'actions du territoire de la CAGD, par thématique et par échelle de temps :

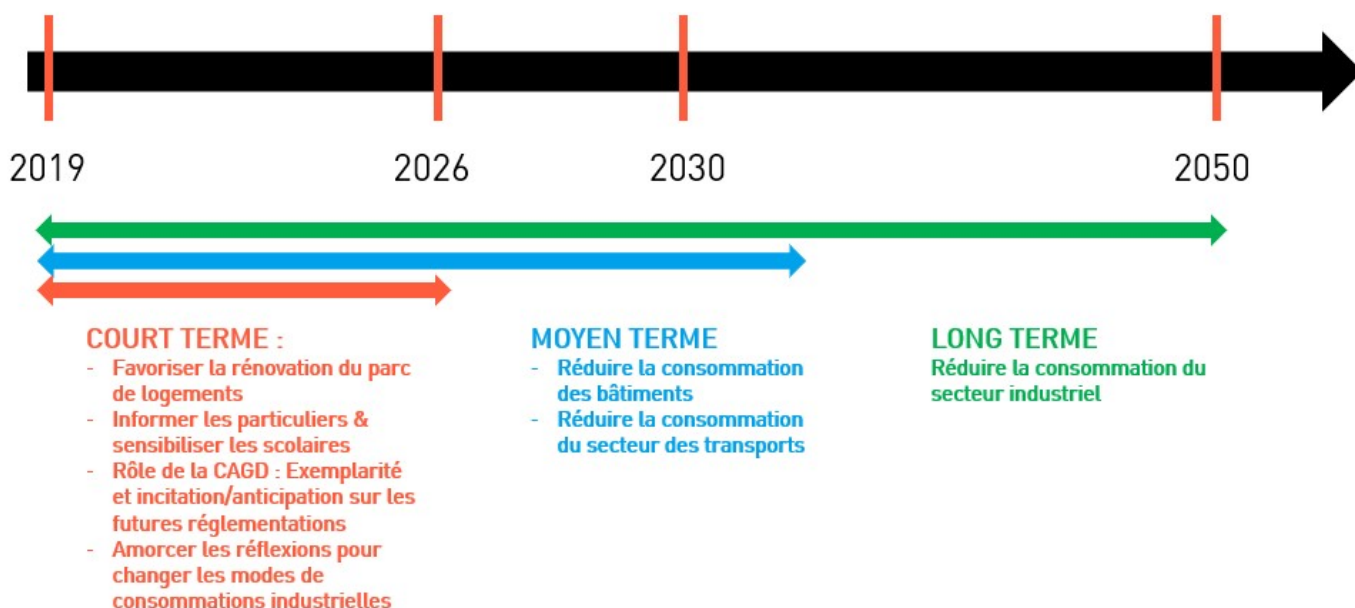
Réduire les émission de GES



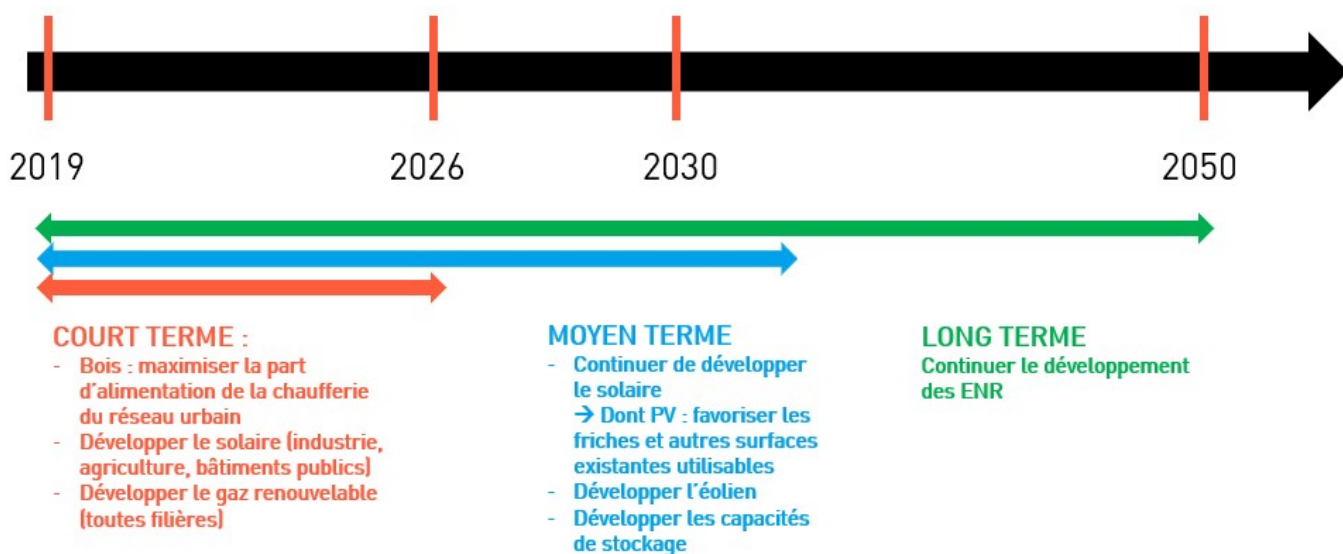
Réduire la pollution de l'air



Réduire les consommations d'énergie



Développer la production des ENR



→ Les axes stratégiques Climat-Air-Energie qui ressortent de cette analyse sont ainsi :

1. Rénover les bâtiments du territoire et construire « performant »
2. Tendre vers une mobilité verte
3. Trouver les clés permettant de réduire l'impact environnemental de l'industrie (échanges, subventions, projets communs, etc.)
4. Développer les ENR
5. Maximiser les efforts sur l'animation du territoire, la sensibilisation des citoyens et acteurs (dont mondes agricole et économique)

Ces 5 axes constituent ainsi l'articulation du plan d'actions de ce premier PCAET.

IV. Objectifs du PCAET

D'après le diagnostic, les secteurs les plus consommateurs sur le territoire sont ceux de l'Industrie, des Transports puis du Résidentiel et du Tertiaire, c'est pourquoi il s'agit des secteurs identifiés comme prioritaires à traiter dans le cadre de ce premier plan climat.

Remarque : les autres secteurs comme l'Agriculture ou les Déchets ne doivent pas non plus être évincés car :

- ! - Il est probable qu'ils soient, fautes de données fiables, sous-estimés sur le territoire
- ! - Ils sont fortement en lien avec la résilience du territoire (surtout le secteur agricole)
- ! - Les leviers d'actions sur ces secteurs peuvent être plus puissants que sur d'autres (ex : l'industrie)

→ C'est pourquoi il des actions ont été intégrées dans le plan d'actions sur ces thématiques.

Comme présentés dans la partie III.4), voici les objectifs à viser pour la période 2020-2026¹³ :

Emissions de Gaz à Effet de Serre (en kteqCO2)		2014	2026		
Agriculture	49	38	-11	-22%	
Résidentiel	95	67	-29	-30%	
Tertiaire	21	15	-6	-30%	
Transport	247	167	-80	-32%	
Traitement des déchets	4	3	-1	-30%	
Industrie manufacturière	839	590	-249	-30%	
Industrie de l'énergie	19	13	-6	-32%	
TOTAL CAGD		1274	891	-383	-30%

Consommations d'énergie	2014	2026		
Agriculture	24	20	-4	-18%
Résidentiel	510	418	-92	-18%
Tertiaire	162	133	-29	-18%
Transport	932	771	-161	-17%
Traitement des déchets	0	0	0	0%
Industrie manufacturière	3087	2624	-463	-15%
Industrie de l'énergie	59	59	0	0%
TOTAL CAGD	4774	4025	-749	-16%

Production ENR	2014	2026		
Bois énergie	169	219	+50	
Eolien	0	80	+80	
Géothermie/Aérothermie	0	20	+20	
Hydroélectricité	8	8	0	
Photovoltaïque	1	171	+170	
Solaire thermique	1	1	0	
Méthanisation	0	30	0	
TOTAL CAGD	179	529	+350	+200%

¹³ Une déclinaison de ces objectifs en actions concrètes a été réalisée à la suite des différents temps de concertation : elles sont décrites dans le plan d'actions, détaillé dans un volet à part.

Est ainsi visée **une réduction globale de 30% des émissions de GES du territoire, et de 16% de ses consommations d'énergie finale** d'ici la fin de la mise en œuvre de ce premier PCAET, soit 2026.

- Il s'agit d'amorcer, sur la durée de ce plan climat, une tendance de sobriété forte qui s'atténue quelque peu ensuite après 2030 pour atteindre les objectifs 2050.

Ces objectifs **ont été validés par le Comité de Pilotage (COPIL) au sein de la CAGD**. Ce dernier a été informé des grands objectifs nationaux et régionaux cités ci-avant, et de la nécessité de les adapter au territoire et aux différents secteurs selon leur degré de priorité.

■ **FOCUS sur le sujet de l'industrie :**

Le principal émetteur de CO2 et consommateur d'énergie du territoire est le duo d'industries Solvay-Inovyn et EQUIOM. **La conscience du besoin d'agir sur ce secteur est bien présente** et la mise en place d'échanges plus réguliers avec les industriels a été initié via la réalisation de ce PCAET.

Néanmoins, entre enjeux économiques, confidentialité des mesures d'atténuation en cours et inertie de mise en œuvre des actions d'ampleur, il est complexe pour la CAGD d'imposer un objectif de réduction sur ce secteur privé et par ailleurs membre actif de la vie du territoire, qui plus est avec un timing précis.

L'objectif présenté ci-avant pour le secteur industriel à 2026 (**-30% d'émissions GES et -15% de consommations d'énergie finale**) est donc ici un repère à viser, qu'il faudra proposer aux entreprises et soumettre à faisabilité. Le PCAET initie donc un travail de co-construction d'objectifs à ajuster avec le temps, selon les possibilités de chaque acteur à atténuer son impact sur le climat.

Les échanges avec les industriels permettent cependant de voir que le secteur est déjà en train de se tourner vers des mesures d'économies de ressources et de réduction d'impact environnemental. Les actions concrètes n'étant pas pu aboutir durant la réalisation de ce PCAET, elles seront alors à détailler davantage lors du bilan des 3 ans de 2023.

Enfin, il faut noter que les résultats présentés dans le présent diagnostic datent de l'année 2014 (=données les plus récentes disponibles au moment de l'étude) et que les mesures ayant été prises depuis contribueront à l'atteinte de cet objectif.